



Allemagne : «Épargnez-nous la police de la pensée!»

Par [Zero Hedge](#)

Mondialisation.ca, 10 janvier 2018

zerohedge.com 7 janvier 2018

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

Comme nous le [relations](#) récemment, dans ce qui était officiellement une noble tentative d'élimination de discours de haine sur les réseaux sociaux, le 1er janvier 2018, l'Allemagne a instauré une loi qui force les sites web à censurer les contenus censément illégaux au regard de la nouvelle loi et à les supprimer sous 24 heures. Comme nous l'avons [observé](#) la semaine dernière, quelques heures seulement après le passage de la loi, elle s'est retournée contre ceux qui la soutenaient en faisant sa première victime, le compte Twitter d'un magazine satirique allemand qui citait des propos anti-musulmans.

Incidemment, ce résultat censément « imprévu », mais parfaitement prévisible est exactement ce que nous, et de nombreux autres, avons prédit. Et aujourd'hui, les Allemands comprennent enfin que chaque fois que le gouvernement se mêle de définir ce qu'il est possible de dire ou non – la liberté la plus fondamentale est la liberté d'expression – le résultat est toujours mauvais.(1)

Selon le journal allemand à grande diffusion Bild, la nouvelle loi censée contenir les discours de haine sur le web « étouffe la liberté d'expression et fait des martyrs des politiciens anti-immigration qui voient leurs posts supprimés ».

La loi qui a pris effet le 1er janvier peut imposer des amendes allant jusqu'à 50 millions d'euros aux sites qui manqueraient à retirer les discours de haine dans les délais et [menace les profits](#) de géants des réseaux sociaux comme Twitter et Facebook. Citons une [dépêche de Reuters](#),

« Épargnez-nous la police de la pensée, s'il vous plaît », clamait un titre du Bild de mercredi dernier au-dessus d'un article qui appelait la loi « un péché » contre la liberté d'opinion garantie par la Constitution allemande.

Bien que la loi exige des réseaux sociaux qu'ils suppriment ou bloquent des contenus clairement criminels dans un délai de 24 heures, le rédacteur en chef du Bild Julian Reichelt dit qu'elle pourrait s'appliquer à tous et à n'importe quoi, puisqu'il n'y a pas eu de définition de ce qui est « clairement criminel ».

Prévue pour empêcher des groupes radicaux de gagner de l'influence, « elle a précisément eu l'effet contraire », a-t-il averti.

« La loi contre les discours de haine sur Internet a eu des ratés dès son premier jour. Elle devrait être immédiatement retirée, » a écrit Reichelt, ajoutant que la loi transforme les politiciens de l'AfD en « martyrs de l'opinion ».

Deux exemples d'application de la loi : les tweets supprimés de la députée de l'AfD Beatrix von Storch qui critiquaient la police pour avoir twitté en arabe,

disant qu'elle avait cherché à « apaiser les hordes de barbares violeurs musulmans ». La police a depuis demandé à la justice de diligenter une enquête contre elle pour incitation possible à la haine.

Il y a aussi eu un tweet supprimé d'un autre membre du Parlement de l'AfD, Jens Maier, qui appelait Noah Becker – le fils de l'ancien champion de tennis Boris Becker – un « demi-nègre ». [Bref, la nouvelle stratégie de la droite se fait jour : envoyer des tweets racistes, attendre qu'ils soient supprimés dans les délais puis hurler à la censure et se poser en victimes du totalitarisme gouvernemental, Ndt].

En réponse aux critiques, le ministre de la justice Heiko Maas a défendu la loi, disant au Bild que la liberté d'opinion ne donne pas carte blanche à l'expansion de contenus criminels sur Internet.

« Les appels au meurtre, les menaces, les insultes et les incitations à la haine ou les mensonges sur Auschwitz ne relèvent pas de la liberté d'opinion, mais d'attaques contre la liberté d'opinion des autres, » a-t-il déclaré.

Ce n'est pas la seule limitation de la liberté d'expression en Allemagne : le pays a des lois des plus strictes contre la diffamation, l'incitation au crime et les menaces de violences, avec des peines de prison pour la négation de la Shoah ou l'incitation à la haine contre des minorités.(2) Une fois que les procès en cascade vont démarrer et que les réseaux sociaux auront sanctionné quelques milliers de personnes, cela ne fera qu'enhardir les critiques, qui pourront s'en prendre à « tout et n'importe qui », puisque, comme l'a correctement noté le rédacteur en chef du Bild, « il n'y a pas de définition de ce qui est manifestement illégal ». Incidemment, cette définition inexplicablement absente, qui ne peut qu'immédiatement mettre tout éditeur de contenu sur la défensive, est précisément ce que le gouvernement souhaitait.

[Ajout d'Entelekhia : la nouvelle loi n'est pas seulement critiquée à l'extrême droite par des racistes désolés de ne plus pouvoir s'en prendre à des minorités. La gauche allemande, dont Sahra Wagenknecht, la meneuse parlementaire de la gauche radicale, appelle également à son retrait. Et de façon très justifiée : en Allemagne, étant donné le flou de la loi, *plus personne ne sait ce qui peut être dit en public ou pas*. Voir la dépêche Reuters '[German opposition calls for abolition of online hate speech law](#)' du 7 janvier].

Zero Hedge

Paru sur [Zerohedge](#) sous le titre *Spare Us The Thought Police! Germans Rage As New Hate Speech Law Backfires*

Traduction et source pour la version française : [Entelekheia](#)

Notes

(1)[On peut effectivement, dès lors, se demander pourquoi une nouvelle loi quand l'arsenal législatif allemand répondait déjà à tous les besoins en matière de lutte contre les contenus criminogènes, NdT].

(2).[Nous ne serions pas aussi catégoriques que Zerohedge, un site US libertarien qui, en tant que tel,

voue un culte à la liberté d'expression garantie par le 1er amendement de la Constitution des États-Unis. Pour nous, la liberté d'expression a ses limites, en premier lieu celles que posent les interdits fondamentaux qui assurent la survie de la société, Ndt].

La source originale de cet article est zerohedge.com

Copyright © Zero Hedge, zerohedge.com, 2018

Articles Par : Zero Hedge

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca